

République Française
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Arrondissement : Castellane
LE FUGERET - COMMUNE

Séance du vendredi 05 juin 2026

Délibération N° DE_032_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10
Date de la convocation : 22/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Hôtel de Ville salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur Jean PELLEGRIN.

Présents : Monsieur Jean PELLEGRIN Monsieur Olivier MASSE Madame Nathalie RIGAULT Monsieur Sébastien JACOMET Madame Céline DI POPOLO Monsieur Henri DOZOL Madame Jennyfer BALTHAZARD Madame Denise HONNORATY Monsieur Pierre REYNAUD Monsieur Eric Pierre FAY

Représentés :

Absents et Excusés : Madame Nicole ALBANO

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Nathalie RIGAULT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : convention pour l'entretien des rues du village/Mr Pierre MANDINE-ANNULE et REMPLACE la convention ayant le même objet signée le 03/05/2022

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une nouvelle convention pour l'entretien des rues du village et l'évacuation des cartons.

Il présente le devis établi par Monsieur Pierre MANDINE :

- **l'entretien des rues du village** (raclage et désherbage avec évacuation des déchets à la déchetterie de Pont de Gueydan) : **250 € par journée**
- **l'enlèvement des cartons au local, pliage et transport à la déchetterie de Pont de Gueydan** : **200 € par déplacement.**

L'enlèvement des cartons s

Date de transmission de l'acte: 09/06/2026

Date de reception de l'AR: 09/06/2026

004-210400909-DE_032_2026-DE

A G E D I

Pour l'entretien des rues du village :

• calendrier d'intervention :

mars	avril	mai	juin	juillet	août	Sept	octobre
1 fois	1 fois	1 fois	1 fois	2 fois	2 fois	1 fois	1 fois

Il ne sera fait aucun nettoyage de la Grand-rue jusqu'à la mi juin et à partir de la mi septembre étant donné le passage des troupeaux. Toutefois, il sera procédé au nettoyage des grilles d'écoulement des eaux pluviales.

• périmètre d'intervention :

la Place de la mairie et le parvis de l'église,

La Grand-rue, de la route du Barlet jusqu'à la rampe de la ferme Dozol à la Clue,

le vieux pont et le chemin d'Allons jusqu'à la maison Astreoud

la montée de la Sueio,

la place du Four,

la rue du Four,

la traverse du Four,

la rue de la Forge,

la rue du Barri,

le chemin d'Argenton jusqu'à l'intersection avec la route des Cabanes,

La route des Cabanes de cette intersection jusqu'à la fin chez S Provençal

l'Androune d'Aut de Vilo,

la rue de la Tourre,

la montée de la Louvière,

la montée de l'ancienne carraire,

la montée des Granges,

l'impasse du Rocher,

la rue Basse,

l'androune du Pont,

Date de transmission de l'acte: 09/06/2026

Date de réception de l'AR: 09/06/2026

004-210400909-DE_032_2026-DE

A G E D I

l'envans de Roccas,
la rue des Chapeliers,
l'androune de la Place

Seront nettoyés sur demande :

Bontès de Guy Héron jusqu'à la chapelle
Le terrain de boules jusqu'à la petite fontaine derrière le terrain de foot
Le terrain de football
Le jardin d'enfants

Le matériel nécessaire, ainsi que les charges qui en découlent (carburant, assurance, véhicule, souffleur, débroussailleuse...) sont à la charge de monsieur Pierre Mandine

Le conseil municipal de LE FUGERET, après échange et discussion, accepte, à l'unanimité, le devis proposé et confère tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention avec Monsieur Pierre Mandine pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean PELLEGRIN
Président de séance

Madame Nathalie RIGAULT
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 09/06/2026

Date de reception de l'AR: 09/06/2026

004-210400909-DE_032_2026-DE
A G E D I